

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 novembre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - David GALTIER - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL 005-8787/20/BM

■ Programme Opérationnel National Fonds Social Européen (PON FSE 2014-2020). Approbation des opérations retenues pour la période de programmation 2018-2020 au titre des appels à projet publiés d'octobre à décembre 2019 MET 20/16555/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

En sa qualité d'organisme intermédiaire, la Métropole assure pour la période 2018-2020 la gestion et le contrôle d'une subvention globale de Fonds Social Européen (FSE) d'un montant de 14 417 420,06 euros pour un coût total éligible de 28 834 840,12 euros dédiée à l'emploi et l'inclusion active sur le territoire métropolitain.

Mobilisée sur l'axe 3 du programme opérationnel national FSE 2014-2020 « lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion », cette subvention globale doit permettre de poursuivre trois objectifs spécifiques:

- Augmenter le nombre de parcours d'accompagnement des personnes en vue de leur insertion (cibles attendues pour la période 2018-2020 : 11 115 inactifs et 1 160 chômeurs),
- Contribuer à mobiliser les employeurs et les entreprises dans les parcours d'insertion,
- Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion.

Les crédits opérationnels visent à soutenir des projets en faveur de l'emploi et de l'inclusion, selon trois orientations :

- augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale, (Objectif Spécifique 1).

Il s'agit d'actions d'accompagnement renforcé, individualisé et de proximité des participants, en amont jusqu'à la sortie définitive du parcours d'insertion. Sont concernées, les actions visant à identifier les freins périphériques des personnes en parcours d'insertion par des diagnostics partagés, permettant de proposer différentes étapes constitutives du parcours (opérations visant à lever les freins socioprofessionnels à l'emploi).

Signé le 19 Novembre 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

- mobiliser les employeurs et les entreprises dans les parcours d'insertion, (Objectif Spécifique 2). Ces actions visent à une mobilisation renforcée des employeurs permettant de faciliter l'accès des publics à davantage de choix professionnels et d'opportunités d'emploi (nouvelles pratiques de collaboration avec les employeurs, soutien aux nouvelles formes d'organisation du travail, définition d'approches et méthodes pour identifier les employeurs volontaires et les mobiliser dans le cadre des parcours d'insertion). Les actions visant au développement de la responsabilité sociale des entreprises pourront également être financées, visant à renforcer la coopération avec les milieux économiques et à créer de nouvelles opportunités d'emploi.
- développer des projets de coordination et d'animation en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire. (Objectif Spécifique 3).

Ces actions visent à améliorer et optimiser les stratégies territoriales d'insertion afin notamment de rendre plus lisible l'offre d'insertion. L'objectif est également de penser collectivement la gouvernance et le contenu de l'offre d'insertion sur le territoire. Il s'agit de proposer une ingénierie et une animation territoriale permettant d'organiser et de construire des parcours vers l'emploi durable.

La sélection des opérations pouvant faire l'objet d'un financement FSE passe par des appels à projet lancés pour chaque objectif spécifique. Des appels à projet ont ainsi été publiés en janvier 2018 et en février et mars 2019.

24 opérations ont ainsi été retenues dans le cadre de ces appels à projet (délibérations EMP 001-4311/18/BM et EMP 001-6561/19/BM) pour un coût total éligible de 27 536 768.51 euros dont un montant FSE de 13 613 514.30 euros.

De nouveaux appels à projet FSE, lancés en octobre 2019 pour une durée de trois mois, ont conduit au dépôt de 21 dossiers. Le processus d'instruction a permis à ce jour de sélectionner 17 nouvelles opérations concourant au développement de l'emploi et favorisant les parcours vers l'insertion professionnelle.

Sept opérations ont fait l'objet d'une délibération favorable en bureau métropolitain du 31 juillet 2020 (MET 20/15188/BM) et du 15 octobre 2020 (MET 20/16213/BM).

4 nouvelles opérations sont proposées à la programmation dans le présent rapport.

SYNERGIE FAMILY : Réalise tes rêves

L'association Synergie Family propose la mise en œuvre de l'opération Réalise tes rêves du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2021 sur le territoire métropolitain.

Cette action vise à mettre les ressources technologiques et l'intelligence artificielle au service de l'inclusion des personnes les plus éloignées de l'emploi au travers d'un accompagnement le plus adapté à ses aspirations.

L'opération propose une première phase d'environ 2 semaines intitulée « le comptoir des opportunités » permettant d'accueillir, écouter et orienter les candidats en fonction de leurs attentes et de leurs besoins vers « le parcours vers l'emploi durable » ou vers « l'entrepreneuriat durable ».

L'opération présentée concerne le parcours vers l'emploi durable. Cet accompagnement prend la forme d'un coaching individuel (4 à 6 mois) et des ateliers collectifs et permet d'affiner le projet professionnel pour aller vers une sortie positive (emploi durable, formation qualifiante ou pré-qualifiante).

L'opération s'inscrit dans le Plan d'Investissement dans les Compétences et, à ce titre, est lauréat du programme « 100% Inclusion » du Ministère du Travail depuis l'été 2019.

Le projet vise l'accompagnement de 400 personnes très éloignées de l'emploi et une sortie positive (CDI, CDD, formation qualifiante, création d'activité) pour 50% des participants.

WIMOOV : Plateforme de mobilité inclusive sur le territoire de Marseille

Wimoov propose un projet de plateforme de mobilité en gare de Saint Charles Marseille, lieu d'accessibilité et d'intermodalité.

L'opération mise en œuvre du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021 est un dispositif d'accueil et d'accompagnement, qui propose une offre de mobilité ainsi qu'un parcours mobilité adaptés aux besoins de tous les publics en situation de fragilité visant la levée des freins d'accès à l'emploi.

Un accompagnement théorique et pratique au sein des lieux d'emplois, et la mise à disposition de solutions matérielles (vélos, scooters, voitures) sont proposés.

L'opération vise un nombre prévisionnel de 120 participants.

GEIQ Industrie Gard Vallée et Delta du Rhône : Mobilisation des employeurs du GEIQ dans les parcours d'insertion

L'opération mise en œuvre du janvier 2021 au 30 juin 2021 vise d'une part l'accompagnement des entreprises adhérentes au GEIQ dans leurs recrutements en insérant et qualifiant des personnes éloignées de l'emploi dans le secteur industriel et sensibilise d'autre part de nouvelles entreprises à la démarche du GEIQ en vue d'intégrer de nouveaux bénéficiaires dans des parcours d'insertion et de qualification.

Maison de l'emploi de Marseille : Compétences in & off

Ce dispositif innovant, mise en œuvre du janvier 2021 au 30 juin 2021, propose la création d'une plateforme digitale multidimensionnelle, permettant à chaque personne d'avoir accès à une palette de services dédiés dont les offres d'emploi, les solutions de mobilité, l'information sur les métiers et la formation et la création de communautés apprenantes à destination des bénéficiaires et des professionnels de l'accompagnement.

Les personnes bénéficieront de l'appui d'une plateforme digitale de gestion personnalisée de leur activité professionnelle basée sur le temps partiel, intégrant JOB HOPPS (application de mise en relation avec de nombreuses offres à temps partiel) et d'un accompagnement sur mesure sur les besoins de chaque personne avec un référent territorial qui sera leur contact permanent et privilégié.

L'objectif étant de transformer la zone grise du temps partiel, en une zone d'opportunité pour réinsérer durablement les personnes les plus vulnérables.

Ces innovations permettront à 150 personnes très éloignées de l'emploi, intégrant le dispositif, de bénéficier d'un parcours inclusif de 12 mois maximum favorisant l'accès à l'emploi pour 75 d'entre eux.

Compétences in & off, portée par la Maison de l'emploi de Marseille, est coconstruit par les acteurs de l'emploi, de l'insertion, de la formation, du social et des acteurs économiques et de l'innovation sociale.

Le coût total éligible de ces opérations s'élève à 2 361 436,88 euros pour un montant de subvention FSE de 881 724,66 euros.

Ces montants figureront dans la convention d'attribution de la subvention FSE qui sera signée par la Métropole Aix-Marseille-Provence et les structures porteuses des opérations sélectionnées.

Suite à la signature de la convention, il sera proposé de verser une avance aux structures porteuses calculée sur la base de la subvention FSE attribuée.

Les opérations sélectionnées et les montants attribués sont les suivants :

Nom de l'opération	Organisme bénéficiaire	Coût total éligible de l'opération	Subvention FSE attribuée	Avance proposée
Objectif spécifique 1 : Augmenter le nombre de parcours d'accompagnement des personnes en vue de leur insertion				
Réalise tes rêves	SYNERGIE FAMILY	1 030 999,70 €	450 999,70 €	90 199,94€
Plateforme de mobilité inclusive sur le territoire de Marseille	WIMOOV	96 375,14€	48 187,57 €	9 637,51€
Objectif spécifique 2 : Contribuer à mobiliser les employeurs et les entreprises dans les parcours d'insertion				
Accompagnement de personnes éloignées de l'emploi par le biais de parcours en alternance dans l'industrie	GEIQ INDUSTRIE	66 944,65 €	30 000 €	6 000 €
Objectif spécifique 3 : Développement de projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire				
Compétences in et off	MDEM	1 167 117,39 €	352 537,39 €	70 507,47 €
Total		2 361 436,88 €	881 724,66 €	176 344,92 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil ;
- Le règlement délégué (UE) n°480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche ;

Signé le 19 Novembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

- Le Programme Opérationnel National FSE 2014-2020 ;
- Le décret n°2002-633 du Premier ministre du 26 avril 2002 instituant une commission interministérielle de coordination des contrôles portant sur les opérations cofinancées par les fonds structurels européens, modifié par le décret n° 2003-1088 du 18 novembre 2003 ;
- Le décret n°2014-580 du 3 juin 2014, relatif à la gestion de tout ou partie des Fonds Européens pour la période 2014-2020 ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° EMP 006-482/16/BM du Bureau de la Métropole du 30 juin 2016 portant autorisation accordée au Président de la Métropole Aix-Marseille Provence à solliciter les fonds européens ;
- La délibération n° EMP 003-2736/17/CM du Conseil de la Métropole du 19 octobre 2017 approuvant la demande d'accréditation de la métropole en tant qu'Organisme Intermédiaire de gestion et de contrôle du FSE pour les années 2018-2020 ;
- La délibération n° ECO 021-14/12/17 BM du 14 décembre 2017 approuvant la subvention globale FSE 2018-2020 de la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- La délibération EMP 001-4311/18/BM du 18 octobre 2018 et EMP 001-6561/19/BM du 26 septembre 2019 approuvant les opérations retenues pour la période de programmation 2018-2020 au titre des appels à projet de janvier 2018 et février/mars 2019 ;
- Les appels à projets FSE Objectif Spécifique 1, Objectif Spécifique 2 et Objectif Spécifique 3 du 1^{er} octobre 2019 ;
- La délibération MET 20/15188/BM du 31 juillet 2020 approuvant six opérations retenues pour la période de programmation 2018-2020 au titre des appels à projet du 1^{er} octobre 2019 ;
- La délibération MET 20/16213/BM du 15 octobre 2020 approuvant une opération retenue pour la période de programmation 2018-2020 au titre des appels à projet du 1^{er} octobre 2019 ;
- Le guide des procédures de septembre 2019 : gestion du programme Opérationnel FSE «Emploi et inclusion en Métropole».

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'inscription de l'inclusion active comme une des priorités fondamentales de l'Union Européenne au titre de la stratégie UE 2020.
- L'éligibilité au FSE des opérations présentées et instruites suite aux appels à projet, publiés le 1^{er} octobre 2019, ainsi que leur adéquation avec les priorités métropolitaines en matière d'emploi, d'insertion et de développement économique

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées les opérations sélectionnées dans le cadre des appels à projets du 01 octobre 2019 au titre de la gestion de subvention globale 2018-2020 pour un coût total éligible de 3 249 554,97 euros dont 1 396 694,04 euros de part FSE.

Article 2 :

Sont approuvées les avances de subventions FSE à verser aux porteurs des opérations conventionnées.

Signé le 19 Novembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer les conventions et avenants attributifs de subventions FSE ainsi que tout document afférent pour les opérations sélectionnées.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal Métropole 2019 et suivants, en section de fonctionnement : sous politique B340, nature 65748 – fonction 051 :

- En 2020 : 283 419,89 euros
- En 2021 : 556 637,07 euros
- En 2022 : 556 637,08 euros

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Fonds européens, relations avec les institutions
européennes, conseil de développement

Didier PARAKIAN

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Emploi, Cohésion sociale et territoriale,
Insertion et Relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ